

Séance du 11 avril 2013

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Délégation de pouvoir relative aux admissions en non valeur et aux remises gracieuses

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni à la Maison des Services à l'Etudiant de l'Université le 11 avril 2013, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

M. le Président donne la parole à M. l'agent comptable qui expose les conditions dans lesquelles le conseil d'administration délègue son pouvoir au Président.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELEGUE A L'UNANIMITE DES VOIX SON POUVOIR DANS LA LIMITE D'UN MONTANT DE 150 EUROS (CENT CINQUANTE EUROS) EN MATIERE DE REMISE GRACIEUSE ET D'ADMISSION EN NON VALEUR POUR TOUTES CES OPERATIONS.

Fait à Valenciennes, le 15 avril 2013

Le Président du Conseil d'Administration,



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 23/05/2013